

LE DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ



DOSSIER MÉDICAL PARTAGÉ

QU'EST-CE QUE C'EST ?

Le Dossier Médical Partagé (DMP) est un service qui vous permet d'accéder simplement et rapidement aux données de santé de votre patient : traitements, antécédents, allergies, vaccination etc.

Il renforce la collaboration ville-hôpital en garantissant une circulation sécurisée de l'information entre professionnels de santé.

A QUOI SERT T-IL ?

C'est un service clé dans la prise en charge de vos patients. Il permet notamment :

- D'avoir accès immédiatement aux informations médicales de vos patients;
- De faciliter le suivi de vos patients;
- D'éviter de prescrire des examens ou traitements déjà demandés par vos confrères;
- De contribuer à éviter les interactions médicamenteuses.

QUELLES SONT LES UTILITÉS POUR LES PS ?

Le DMP est le seul service qui vous permet de retrouver l'ensemble des informations médicales de votre patient.



Son historique de soins des 12 derniers mois automatiquement alimenté par l'Assurance Maladie.



Les coordonnées de ses proches à prévenir en cas d'urgence.



Ses antécédents médicaux (pathologie, allergies...).



Ses résultats d'examens (radios, analyses biologiques...).



Ses comptes rendus d'hospitalisation.



Ses directives anticipées pour sa fin de vie.

COMMENT LE CONSULTER ET L'ALIMENTER ?

1

Consultez le DMP

- Utilisez un logiciel Ségur compatible DMP;
- Munissez-vous d'une carte CPS;
- Consultez le DMP du patient grâce à son numéro INS.

2

Alimentez le DMP

- Connectez-vous depuis votre logiciel Ségur;
- Insérez la carte Vitale de votre patient;
- Alimentez le dossier patient;
- Aucune action supplémentaire à réaliser grâce à l'alimentation automatique du DMP pour le CR d'entretien pharmaceutique, la note de vaccination et le bilan partagé de médication.

La CPS4, (en cours de déploiement et qui est compatible avec id.) une évolution majeure pour :

- Renforcer la sécurité face aux nouvelles menaces numériques.
- Intégrer les dernières avancées technologiques pour améliorer les services offerts aux professionnels de santé.
- Se conformer aux exigences réglementaires françaises et européennes.
- Maintenir la compatibilité avec les systèmes en place grâce à une émulation de la CPS3.

CONCRÈTEMENT DANS id. !

CONSULTER LE DMP DU PATIENT

J'accède à la fiche patient

A l'ouverture de mon logiciel id. :

- 1 – Je clique sur « C données »;
- 2 – Je clique sur « J patients »;
- 3 – Je recherche mon patient par son nom/prénom;
- 4 – Je clique sur « Accéder au DMP »;
- 5 – Je m'identifie avec ma carte CPS. *(Les opérateurs auront accès au DMP sous réserve d'habilitations dans le LGO)*

The screenshots illustrate the process of accessing a patient's DMP. The first screenshot shows the main dashboard with 'C Données' highlighted. The second shows the search results for 'adam'. The third shows the 'Accéder au DMP' button on the patient's profile. The fourth shows the login dialog box for the DMP.

ALIMENTER LE DMP DU PATIENT

Le DMP du patient s'alimente automatiquement dans les 3 cas suivants :

- 1 – Compte rendu d'entretien pharmaceutique;
- 2 – Note de vaccination;
- 3 – Bilan partagé de médication.

Après l'enregistrement de l'entretien, la fenêtre pour alimenter le DMP s'ouvre :

The dialog box shows the document title 'bilan de medication 1' and the selection of 'Le patient' and 'L'ensemble des professionnels de santé'. The 'Envoyer' button is highlighted.

- 1 – Je renseigne le titre du document;
- 2 – Je choisis par qui le DMP peut être consulté;
- 3 – Je clique sur « envoyer »;
- 4 – Message de confirmation.

The dialog box shows a 'Succès' message: 'Votre document a été envoyé au DMP avec succès.'